






Prénom Nom de famille
ou propriétaire
Rue Numéro de rue
Code postal Munich

**Convocation électorale en vue des élections du
Conseil consultatif pour les migrations Jour de
l'élection** : dimanche 19 mars 2023
Horaires du bureau de vote : de 8 h à 18 h
Vote en ligne : 089/233-96233
E-mail : briefwahl.kvr@muenchen.de

Cette convocation électorale n'est pas une
attestation de droit de vote. Veuillez lire les
instructions relatives au vote par correspondance.

Convocation électorale officielle

Votre bureau de vote		Votre numéro d'inscription sur la liste électorale Numéro d'inscription sur la liste électorale
Numéro du bureau de vote École Rue Numéro de rue Code postal Munich	Libre accès Accessible pour  1  2  3  4  5	0901/00015 B

Accessible aux : 1 Personnes en fauteuil roulant · 2 Personnes à mobilité réduite · 3 Malvoyants · 4 Aveugles · 5 Personnes souffrant de troubles cognitifs

Cette lettre vous informe sur la manière de voter. Vous seul(e) pouvez voter et une fois seulement. Personne ne peut vous représenter. Vous pouvez soit vous rendre dans votre bureau de vote, soit voter par correspondance. Vous pouvez également vous rendre dans un autre bureau de vote.

Vous souhaitez vous rendre dans votre bureau de vote ? Il est ouvert de 8 h à 18 h le jour du scrutin. L'adresse est indiquée ci-dessus. Veuillez vous munir de cette lettre et de votre pièce d'identité (par ex. passeport, carte d'identité, carte de séjour).

Vous souhaitez voter par correspondance ? Pour cela, vous devez demander une attestation de droit de vote.

Vous souhaitez changer de bureau de vote ? Pour cela, vous devez demander également une attestation de droit de vote.





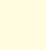





Comment obtenir une attestation de droit de vote ? Vous avez les possibilités suivantes :

- **en ligne** : demandez les documents de vote par correspondance sur www.briefwahl-muenchen.de. Vous avez jusqu'à mercredi 15 mars, 11 h. Vous recevrez les documents de vote par correspondance par la poste.
- **par écrit** : utilisez le formulaire au dos de cette lettre. Envoyez-le par la poste au bureau de vote ou rédigez vous-même une demande par lettre ou e-mail avec vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse). Vous recevrez les documents de vote par correspondance par la poste.
- **personnellement** : rendez-vous au bureau de vote ou à votre bureau de délivrance de documents de vote par correspondance. À partir du 27 février, vous pourrez y retirer vos documents de vote par correspondance ou voter sur place.
- **donner procuration** : une autre personne peut également demander ou retirer pour vous les documents de vote par correspondance. Pour le retrait, vous pouvez remplir la procuration au dos.

Voter librement : plus d'informations et d'explications en langage clair sont disponibles sur Internet à l'adresse www.muenchen.de/wahl-barrierefrei. Si vous avez des questions, nous vous assistons par téléphone au 089/233-96233.

Des informations dans d'autres langues sur la convocation électorale et le vote sont disponibles à l'adresse www.muenchen.de/migrationsbeiratswahl

Avec ce code QR, vous accédez directement
à www.briefwahl-muenchen.de
et pouvez demander à voter par correspondance.

Bureaux de délivrance de documents de vote par correspondance Inspection de district Rue Numéro de rue Libre accès  1  2  3  4  5	ou Département administratif du district – Bureau électoral Ruppertstraße 11, rez-de-chaussée, salle 06.104 libre accès  1  2  3  4  5
--	--

Vous souhaitez voter par correspondance ou dans un autre bureau de vote ?

Pour cela, vous pouvez remplir cette demande.

Demande d'attestation de droit de vote pour l'élection du Conseil consultatif pour les migrations du 19.03.2023

Veuillez cocher la case appropriée ou remplir en caractères d'imprimerie.

Je demande une attestation de droit de vote

- pour moi-même
- en tant que représentant(e) de la personne mentionnée ci-dessous. Afin de prouver que je suis autorisé(e) à faire cette demande, j'ai joint une procuration à cet effet.

Nom : **Nom de famille**

Prénom : **Prénom**

Adresse : **Rue Numéro de rue**

Date de naissance : E-mail/téléphone :

(Donnée obligatoire)

(donnée facultative en cas de demande d'informations)

L'attestation de droit de vote et les documents de vote par correspondance

- sont à envoyer à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- sont à envoyer (à partir de cette date :) à l'adresse suivante :
- c/o :
- Rue, numéro de rue :
- Code postal, lieu, pays :
- sont retirés pour moi par une autre personne.
(Pour ce faire, veuillez remplir la « procuration pour retrait » ci-dessous.)

X

Date, signature de la personne habilitée à voter ou – en cas de représentation – de la personne mandatée

Procuration pour retrait

La personne mentionnée ci-dessous peut retirer pour moi mon attestation de droit de vote et mes documents de vote par correspondance :

Prénom, nom de famille :

Rue, numéro de rue :

Code postal, lieu :

Je sais qu'une autre personne ne peut retirer mes documents de vote qu'avec une procuration écrite.

X

Date, signature de la personne habilitée à voter ou – en cas de représentation – de la personne mandatée

Attestation de la personne mandatée

Je sous-signé (prénom, nom de famille) assure au bureau de vote disposer d'une procuration pour quatre personnes maximum, afin de demander ou de retirer leurs documents de vote par correspondance. Je confirme avoir reçu les documents de vote par correspondance.

X

Date, signature de la personne **mandatée**
(Veuillez signer ici seulement lors du retrait sur place.)

Remarques importantes :

Vos documents de vote par correspondance

Avec votre attestation de droit de vote, vous recevrez également vos documents de vote par correspondance avec le bulletin de vote.

Quel délai devez-vous respecter ?

La demande doit être déposée avant vendredi 17 mars 2023, à 12 h, au bureau de vote. Exception : si vous pouvez prouver que vous êtes soudainement tombé malade, vous pouvez obtenir les documents de vote par correspondance avant 15 h le dimanche des élections, auprès du bureau de vote.

Remplir et remettre la demande

Vous pouvez envoyer votre demande par la poste au bureau de vote. Vous pouvez également y déposer votre demande en personne. N'oubliez pas de la signer !

Envoyer la demande par la poste

Pliez la demande de sorte que l'adresse du bureau de vote imprimée ci-dessous soit bien lisible dans la fenêtre de l'enveloppe. La lettre est à affranchir (timbre).

Procuration pour retrait

Remplissez la procuration si vous souhaitez qu'une autre personne retire l'attestation de droit de vote pour vous. Elle peut avoir une procuration pour un maximum de quatre personnes.

La personne doit présenter la procuration et une pièce d'identité lors du retrait.

N'oubliez pas de la signer !

Heures d'ouverture des bureaux de délivrance des documents de vote par correspondance (à partir du 27 février 2023)

Lundi	7 h 30 – 13 h
Mardi	8 h 30 – 13 h et 14 h – 18 h
Mercredi	7 h 30 – 13 h
Jeudi	8 h 30 – 13 h et 14 h – 18 h
Vendredi	7 h 30 – 13 h
Vendredi 17.03.	7 h 30 – 12 h